

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 19 décembre 2023

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	19	16

Date de la Convocation
13 décembre 2023

Date d’Affichage
13 décembre 2023

Objet de la délibération

**No 2023-100132
Finances**

**Mise en place d’une provision pour
créances douteuses**

Le 20 novembre 2023, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Coralie ADNOT, Mohamed BENAHMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Sébastien VERDRU

Absents : Bernard CREPIN, Céline FAGOT, Ludovic VAN WAESBERGE,

Absents représentés : Claudine ZUBER pouvoir à Régis NOIZET, Claudette BOUCHÉ pouvoir à Dominique THUAULT

Secrétaire de séance : Coralie ADNOT

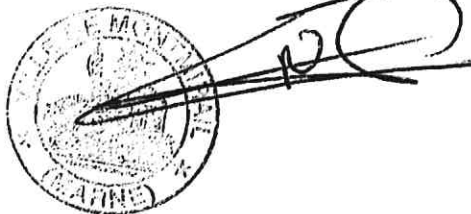
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l’avis favorable de la commission des finances en date du 05 décembre 2023,

Vu l’obligation des collectivités de comptabiliser des provisions pour les créances présentant un risque d’irrécouvrabilité,

Après l’exposé de Monsieur Le Maire ou La Maire-adjointe aux finances, précisant la demande de provision de créances douteuses de la part trésor public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, décide une provision à hauteur de 15 % pour créances douteuses soit 693€.

Etienne DHUICQ
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20231219-2023-100132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Le Maire